Fiche technique
FARAL PLUS

Code : FARPJ

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide visqueux
Couleur : orange
Odeur : citron
pH à l'état pur : 7,0 ± 0,2
Densité à 20°C : 1,030 ± 0,005
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnements :

Carton de 12 x 1L
Carton de 2 x 5L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Date de création : 02.11.2000
Date de révision 6 : 01.09.2017

EUROCHIMIC-SOCHIPHARM
Enseigne ELCOPHARMA
20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne
Tél: (0)3.86.87.63.63
Fax : (0)3.86.87.35.35
info@elcopharma.com
www.elco-pharma.fr

NATURE CHIMIQUE

- Tensio actifs anioniques
- Tensio actif non ionique
- Agent viscosant
- Composition parfumante
- Conservateur
- Colorant

USAGES ET PROPRIETES

FARAL PLUS est destiné spécialement au lavage manuel des ustensiles de cuisine :

- Vaisselle,
- Verrerie,
- Couverts,
- Batterie de Cuisine.

FARAL PLUS peut être également employé pour l'entretien des :

- Sols (carrelages, revêtements),
- Murs (peintures lavables),
- Plans de travail,
- Surfaces stratifiées,
- Carrosseries de véhicules.

FARAL PLUS *est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.*

MODE D'EMPLOI

Diluer **FARAL PLUS** dans l'eau, tiède de préférence, à raison de 3 à 5 ml par litre d'eau selon le degré de salissure.
Laver, rincer à l'eau potable dans le cas de contact alimentaire possible.
Laisser égoutter et sécher s'il s'agit de récipients.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Porter des gants de ménage si l'emploi est prolongé.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)
☐ Pas étiquetage
☒ Etiquetage : **SGH05 ; H318**
☐ Etiquetage additionnel
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

☒ Non Soumis
☐ Soumis

CODE DOUANIER

3402.90.90